REGARDS

ANNEE 2013-N° 6 DECEMBRE 2013

DANS CE NUMÉRO :

Préserver P 7

Accompagner P 10

Aménager P 12

Rassembler P 15

Citoyenneté P 19

Le mot du Maire

En cette fin d'année 2013, je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal, de très bonnes fêtes de Noël et je vous adresse, pour la nouvelle année, tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour vous et pour vos familles.

Une année se termine, de même qu'un mandat. A cette occasion, je remercie le Conseil Municipal qui a œuvré avec sérieux, enthousiasme et détermination et dont la motivation ne s'est jamais démentie.

Je remercie les employés communaux qui ont assumé leurs responsabilités avec rigueur et compétence. Nos rôles sont différents et pourtant nous cheminons vers le même objectif : celui de la satisfaction des habitants de notre commune.

Je salue l'investissement personnel des responsables d'associations et de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, contribuent tout au long de l'année à agir dans l'intérêt de tous.

Depuis ces dernières années, BEUSTE a connu une mutation avec la trentaine de constructions nouvelles et l'arrivée de jeunes foyers. Ainsi, la grande satisfaction de 2013 concerne l'école et le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal BEUSTE / LAGOS dont les effectifs ont dépassé les 80 élèves. Cette évolution progressive a permis la réouverture d'une deuxième classe dans notre école.

En 2013, la Commune a travaillé sur des projets structurants et a procédé à des réalisations qui vont améliorer le cadre de vie de notre village avec :

➔ l'enfouissement des réseaux de la Rue des Cerisiers, la dépose de tous les poteaux bois et ciment, l'éclairage public et la mise à profit de ces travaux pour le raccordement de cette rue au haut débit par la fibre.

➔ l'éclairage public des rues du Gabizos, et du Pré du Roy,

➔ la mise en lumière de nos bâtiments communaux pour un embellissement de notre patrimoine.

La rénovation de la salle des fêtes se termine avec la création d'un office tisanerie/cuisine et les travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi que l'exige la loi.

La circulation des véhicules du CD 212 (Rue de la Ribère) et de la Rue de la Croix de Mirot sont des préoccupations majeures. La Direction de l'Aménagement du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques a été sensibilisée et nous accompagne désormais sur cette problématique pour trouver les solutions visant à réduire la vitesse de la traversée du village.

Par ailleurs, la Commune de BEUSTE a participé activement aux travaux de la Communauté des communes pour la création d'un véritable bassin de vie à travers le développement économique, la culture, le tourisme et les services aux personnes.

Au cours de cette année, le Conseil général a demandé aux communes de définir les investissements prioritaires à 4 ans. Dans le cadre du contrat territorial, le projet de rénovation de l'école a été retenu pour 2015.

En conclusion, BEUSTE doit poursuivre son développement équilibré et harmonieux en préservant son identité et son caractère rural. Il s'agit de construire un village pour tous : jeunes, anciens et nouveaux arrivants.

Bonne et heureuse année 2014.

Alain **VIGNAU**

Le Compte Administratif 2012

Le résultat de clôture 2012 est nécessaire pour l'élaboration du budget 2013, il intègre les excédents et déficits de 2011 soit :

* un excédent de fonctionnement reporté : 53 368 €
* Un excédent d'investissement reporté : 96 659 €

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	284 925 €	378 023 €	93 098 €
Investissement	71 767 €	182 460 €	110 692 €
TOTAL	**356 692 €**	**560 483 €**	**203 790 €**

Le résultat global cumulé de l'exercice 2012 est de + **203 790 €**.

Le budget 2013

Le budget 2013 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement 424 241 €

La section de fonctionnement tient compte :

- des augmentations de cotisations intercommunales (+ 5%)
- de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat (- 3%)
- de l'excédent de fonctionnement de l'année 2012 reporté soit 93 098 €.
- du maintien de la diminution de 30 % des indemnités versées au Maire et aux Adjoints.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
(en euros)

Charges à caractère général (Achats - services extérieurs)	105 490
Charges de personnel et frais assimilés	185 350
Charges de gestion courante (Participation syndicats - subventions)	51 400
Charges financières (Intérêts)	13 000
Dépenses imprévues	20 000
Virement de la section Investissement	35 801
Dotation aux amortissements	13 100
TOTAL	424 241

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
(en euros)

Excédent de fonctionnement 2012 reporté	93 098
Produits courants (Remboursement mise à disposition du personnel, locations)	30 607
Atténuation de charges (Remboursement rémunération du personnel)	23 000
Dotations et participations de l'État	81 693
Fiscalité directe locale	195 663
TOTAL	424 241

Section d'investissement 227 856 €

La section d'investissement intègre les priorités définies par la Commission des Finances lors du vote des Orientations budgétaires sachant que certaines dépenses de réalisation et certaines subventions pourront glisser en début d'année 2014.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT
(En euros)

Emprunt et dettes assimilées	28 000
Rénovation Salle des Fêtes	65 000
Matériel et outillage technique	10 000
Bâtiments publics et autres installations	54 250
ONF	3 000
Réseaux - Voirie	67 606
TOTAL	227 856

RECETTES D'INVESTISSEMENT
(En euros)

Virement de la section fonctionnement	35 801
FCTVA	6 607
Excédent 2012 reporté	110 693
Subventions	41 403
Participations PVR - TLE	20 252
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 100
TOTAL	227 856

Les ressources fiscales

Les taux communaux 2013 des taxes d'habitation (TH), de foncier bâti (FB) et de foncier non bâti (FNB) sont restés inchangés en 2013. Ils sont respectivement de : TH = **10,15** %, FB = **6,91%** et FNB = **39,46** %

Le produit fiscal attendu en 2013 est de 112 829 € soit une moyenne de 205 € par habitant.

POSITIONNEMENT DE BEUSTE DANS SA CATÉGORIE DÉMOGRAPHIQUE

	Commune de Beuste (€/habitant)	Moyenne des Communes du département (€ /habitant	Moyenne des Communes au niveau régional (€/habitant)
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (Principaux indicateurs)			
Produits de fonctionnement réels	**587**	**694**	**753**
Impôts locaux TH + TB + FNB (commune)	**205**	**231**	**260**
Dotation Globale de Fonctionnement	**116**	**142**	**182**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (Principaux indicateurs)			
Charges de fonctionnement réelles	**514**	**544**	**613**
DETTES ANNUITÉS	**83**	**83**	**79**
FONDS DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE	**377**	**341**	**314**

LE CONTRAT TERRITORIAL DU PAYS DE NAY

Le contrat de développement territorial qu'est-ce que c'est ?

❶ Généralités

C'est le cadre unique et exclusif du Conseil général pour toute aide à l'investissement en direction des communes et de leurs établissements de coopération intercommunale. Il est signé à l'échelle de chaque périmètre géographique intercommunal pour la période **2013-2016**. Une enveloppe budgétaire globale est déterminée pour chacun des périmètres, pour la période du contrat, en fonction de la population, pondérée par deux critères :

➔ Le potentiel financier intercommunal agrégé par habitant (potentiel fiscal de l'EPCI et des communes qui le composent auquel est ajouté l'ensemble des dotations forfaitaires sur le périmètre intercommunal).

➔ La longueur de la voirie par habitant.

❷ L'enjeu de la démarche

Au travers de ce contrat, le Département souhaite prioriser son intervention autour de trois orientations stratégiques :

☞ Soutenir les projets de territoires garants de solidarité,
☞ Renforcer l'attractivité des territoires,
☞ Assurer une gestion durable de l'espace départemental.

Les projets d'investissement sont jugés sur leur capacité à répondre à ces orientations

❹ La mise en oeuvre de la réforme

Avant l'entrée en vigueur en janvier 2013 de la nouvelle politique de développement des territoires du Département des Pyrénées-Atlantiques sur le territoire intercommunal du Pays de Nay, cinq étapes ont été nécessaires :

1ère étape : élaboration et validation du portrait du territoire.

2ème étape : organisation de la première Conférence permettant de partager et de s'accorder sur les enjeux prioritaires du territoire.

3ème étape : recueil des projets d'investissement, sous maîtrise d'ouvrage publique. Ce recueil constitue le socle des négociations des programmes d'actions devant être validés lors de la seconde Conférence du territoire.

4ème étape : deuxième Conférence du territoire avec présentation, à l'ensemble des acteurs publics, du projet de contrat global, le programme d'action (ensemble des projets d'investissements retenus) et les engagements financiers correspondants.

5ème étape : Approbation du contrat et les conventions partenariales après vote par toutes les instances délibérantes signataires : la Commission permanente du Conseil général, le Conseil communautaire du Pays de Nay, les Conseils municipaux, les comités syndicaux.

❺ Les conséquences du contrat de Développement territorial pour la Commune de BEUSTE

8,25 millions d'euros sont alloués à la Communauté des Communes du Pays de Nay pour la durée du contrat **2013-2016**.

Le taux d'intervention pour le financement des opérations peut varier de 20 à 40 % selon une classification des communes à partir de 4 critères : le potentiel fiscal, l'effort fiscal, le mètre de voirie par habitant, le revenu moyen par habitant.

Ainsi, la commune de BEUSTE se retrouve dans la classe n° 1 de la strate 500 à 999 habitants. Elle pourra bénéficier désormais d'un taux d'intervention maximum de 20 % sans plafonnement de la dépense.

Lors de l'étape 3 de la mise en œuvre de la réforme, il a été demandé à chaque commune de travailler sur des projets.

Outre les orientations définies par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, la prise en compte des spécificités de la population beustoise a prévalu dans le travail de réflexion pour la programmation de projets 2013-2016.

Ainsi, compte tenu de la cohérence des projets avec les enjeux du territoire, cinq opérations figurent sur le contrat territorial signé le jeudi 24 octobre 2013 :

PROJET N° 1 : Réhabilitation de l'école (réfection de la toiture, isolation, Changement des huisseries, création d'un préau).
PROJET N° 2 : Réfection du chemin de la Plaine du Haut de Beuste à Boeil-Bezing
PROJET N° 3 : Réfection du chemin de la Plaine du Bas de Beuste à Lagos
PROJET N° 4 : Construction de vestiaires attenants au local technique.
PROJET N° 5 : Réfection du court de tennis.

Jeudi 24 octobre 2013
Signature du contrat territorial entre
le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques,
la Communauté des communes Pays de Nay,
et les maires des cantons de Nay Est et Nay Ouest

LES SERVICES INTERCOMMUNAUX

Pays de Nay
Communauté de communes

Les services aux personnes

LE PORTAGE DE REPAS

Ouvert en juin 2011, le service de portage de repas à domicile en liaison froide fait de plus en plus d'adeptes.
Ces repas, préparés par la société *Ansamble* sont servis aux plus de 60 ans, aux personnes invalides, en situation de handicap et convalescentes. Facturés 8,50 €, il peuvent revenir moins cher pour les bénéficiaires de l'APA.
Pour s'inscrire, il est possible de s'adresser :

- à la Mairie en appelant le 05 59 61 42 90
  ou
- à la Communauté des Communes au 05 59 61 11 82

A noter qu'un système de paiement en ligne a été mis en place.

LE TRANSPORT A LA DEMANDE

« Le petit bus » circule sur les 24 communes de la Communauté des communes du Pays de Nay. Ce mode de transport est ouvert à tous. Les personnes à mobilité réduite quant à elles peuvent bénéficier d'une prestation sur mesure avec une prise en charge et un retour au domicile.
Vous souhaitez profiter de ce service : réservez votre place au plus tard la veille de votre voyage avant 17 heures en appelant le numéro vert suivant :

N° Vert 0 800 64 24 64

L'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Les familles résidant sur le territoire de la Communauté des communes ont accès à un service d'accueil Petite Enfance diversifié avec deux structures multi accueil (crèches) et un relais d'assistantes maternelles (RAM). Ce service est mis en place en partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques. Pour tout renseignement il convient de contacter :

- pour les structures collectives : 06 01 13 66 00
- pour le RAM : 05 59 92 96 93

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES SUR www.paysdenay.fr

Préserver

Préserver, un petit mot dont la définition même regroupe bien des actions que la Municipalité s'emploie à réaliser pour que chaque habitant de notre petite commune se sente bien chez lui : conserver, défendre, entretenir, garantir, maintenir, prémunir, prévenir, protéger, sauvegarder, sécuriser...

Les actions de sécurisation des voies

☛ Le chemin départemental 212 (CD 212)

Des coussins berlinois

La vitesse excessive de la traversée du village est une préoccupation permanente. La Commune a donc alerté, à plusieurs reprises la Direction de l'Aménagement, de l'Equipement et de l'Environnement (DAEE) du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Le 17 juillet 2013, une réunion technique a eu lieu en la Mairie de BEUSTE. Madame José GAUDECHON, accompagnée des agents de l'Agence technique de Nay et de Monsieur Christian PETCHOT-BACQUÉ, Conseiller général du canton de Nay Est sont venus présenter un programme d'opérations de sécurité (OSNI 2013).

Outre la mise en place de stops et de miroirs aux carrefours de la rue du Pont Neuf, de la rue des Palombières et de la rue du Moulin, il a été décidé de réaliser des aménagements provisoires avant les travaux d'assainissement collectif :

- aux deux entrées du village un déhanchements **provisoire** (avant les travaux d'assainissement collectif prévus en 2017),
- des chicanes pour dévoyer la circulation
- d'interdire aux poids lourds dont la longueur est supérieure à 10 mètres de déboucher depuis la rue des Cerisiers par la pose d'un panneau d'interdiction.

☛ La sortie de la rue des Cerisiers sur la route de BOEIL/ANGAÏS

La DAEE va également examiner, avec le concours de la mairie de BOEIL-BEZING,la sécurisation de la sortie de la rue des Cerisiers sur la route de BOEIL/ANGAÏS.

☛ La rue de la Croix de Mirot

Toujours dans le même souci de sécurité, des coussins berlinois seront installés prochainement.

La prévention routière à l'école

Etre piéton, être cycliste, ça s'apprend. C'est pourquoi les élèves du RPI BEUSTE/LAGOS ont assisté à une séance de formation.

Cette action a pour but d'apprendre à éviter les accidents, et d'acquérir des valeurs communes sur lesquelles va reposer le comportement routier à venir des enfants, qu'ils soient en vélo , ou plus tard en voiture.

Pratique et théorie étaient donc au programme.

Pour finir, un gymkhana a été réalisé dans la cour de l 'école de BEUSTE.

L'occasion de souligner l'importance d'un bon équipement : un vélo bien préparé, un casque bien vissé !

La lutte contre le frelon asiatique

Devant la prolifération de nids de frelons asiatiques sur la commune de BEUSTE, le Conseil municipal a décidé de programmer une réunion publique en présence de spécialistes.
Le mardi 26 février 2013 Monsieur André LAVIGNOTTE et Monsieur Maurice CALESTRÉMÉ, apiculteurs, sont venus parler de *Vespa velutina* (nom scientifique du frelon asiatique). La conférence s'est articulée autour des thèmes suivants : le frelon asiatique, sa biologie, la présence de cette espèce nuisible et les risques pour notre environnement, les nids, leur cycle vie, l'approche du piégeage.
Un véritable jeu de questions-réponses s'est engagé entre les intervenants et l'assistance venue nombreuse.

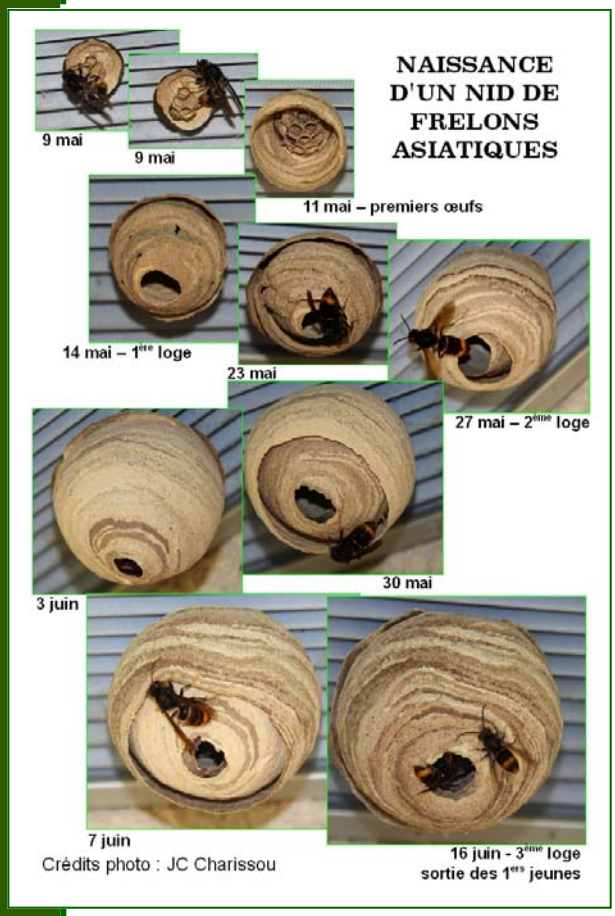

☞ Ce qu'il faut retenir

Après hivernation, la reine se réveille vers mars. Elle construit le nid et nourrit les premières larves. Après la première génération d'ouvrières, le nid se développe et la reine ne fait que pondre. Vers septembre-octobre, le nid prend sa taille définitive. Les générations sexuées naissent à cette époque et quittent le nid à la fin de l'automne. A l'hiver toute la colonie meurt, à l'exception des reines qui hivernent. Le frelon asiatique est un véritable fléau pour nos abeilles.

☞ Comment intervenir

- Repérer les ébauches de nid du début du printemps pour les détruire.
- Installer des pièges à frelon en essayant, autant que possible, d'opérer une sélection des insectes prisonniers. Laisser les pièges en place jusqu'aux premières gelées.
- Durant la haute saison, signaler la présence de nids à la Mairie de BEUSTE. **L'opération de destruction est désormais prise en charge sur le budget communal.** En 2013, trois nids ont été détruits après une campagne de destruction 2012 très active.

C'est par notre vigilance que nous pourrons réduire l'impact de cet insecte classé nuisible.

La forêt de Beuste

(*Extrait du bilan patrimonial des forêts Office national des forêts 2012*)

Où qu'elle se trouve, toute forêt possède trois fonctions : écologique, sociale et économique.

La forêt est un réservoir de biodiversité, une pompe à carbone, un filtre à eau et un filtre à air.

Elle revêt une fonction sociale et culturelle pour les populations parce qu'elle est à la fois paysage, espace récréatif, de ressourcement et d'inspiration artistique.

Quant à la fonction économique de la forêt, elle repose sur la production du bois, matériau dont les utilisations sont très nombreuses.

Cette multifonctionnalité est la conception française de la gestion forestière depuis la promulgation du Code forestier en 1827. Elle s'appuie sur l'idée que l'homme est suffisamment intelligent et responsable pour gérer cette complexité.

Une autre complexité se superpose à la première : la présence de propriétaires publics et privés.

La forêt de BEUSTE s'étend sur **200 ha** dont :

- **90 ha** appartiennent à la Commune,
- **110 ha** sont des espaces privés.

Depuis 1964, l'Office national des forêts (ONF) est l'organisme public en charge de la gestion de l'ensemble des forêts publiques.

Ainsi, cette structure propose chaque année à la Commune un programme d'actions pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Pour 2013, c'est un budget de **7 154 €** qui a été consacré aux travaux d'investissement et de fonctionnement préconisés par l'ONF (entretien de parcelles, coupe définitive avant plantation…). L'entretien de la forêt et les coupes sont génératrices de recettes pour la commune dont **13 099** € ont été portés au crédit du budget communal.

Qu'en est-il des propriétés forestières privées ?

Afin d'aider les propriétaires privés à mieux valoriser leur patrimoine, le volet environnement du Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté des communes du Pays de Nay s'est enrichi d'un plan pluriannuel de développement forestier. La réflexion et la mise en place de ce plan qui court sur 4 ans ont été confiées à M. Jean TOUYAROU et Mme Charlotte IDIART du Centre régional de propriété forestière. Quatre phases de travail sont prévues : étude, animation vers les ***propriétaires volontaires***, propositions d'actions et accompagnement des réalisations.

Une association syndicale sera constituée. Le coût de l'animation vers **les propriétaires forestiers volontaires** s'élèvera à 50 000 € annuels pendant 4 ans. La part de la communauté des communes du Pays de Nay est estimée entre 5 000 et 7 000 € sur 3 ans. **Les membres de l'association devront verser une cotisation annuelle de 20 € par an pendant 5 ans.**

Il s'agit d'une initiative propre à revitaliser et à assurer une gestion dynamique et durable du patrimoine privé.

ACCOMPAGNER

Le regroupement pédagogique intercommunal

La fête des écoles 2013

Le cap des 80 élèves a été franchi pour le regroupement pédagogique à la rentrée 2013/2014. Après plusieurs interventions des maires des communes de BEUSTE et de LAGOS auprès de la direction des services départementaux de l'Education nationale des Pyrénées-Atlantiques, un demi-poste supplémentaire a été attribué. Le corps enseignant est constitué de 3 postes à temps complet et de 2 demi-postes.

Ces quatre postes ont permis la réouverture d'une 2ème classe à l'école de BEUSTE. Cette classe supplémentaire permet de retrouver la souplesse indispensable au bon fonctionnement du RPI avec un renforcement de la sécurité et un meilleur encadrement du service cantine/garderie.

- **Les effectifs et leur répartition à la rentrée 2013-2014**
  * **45 élèves à l'école de LAGOS** dont : 9 PS, 10 MS, 13 GS et 13 CP.
  * **36 enfants à l'école de BEUSTE** dont 10 en CE1, 7 en CE2, 12 en CM1 et 7 en CM2.

Les effectifs pour la rentrée prochaine sont estimés à 85 élèves.
Il convient de noter l'augmentation significative des effectifs des deux écoles depuis 3 ans (pour mémoire les effectifs en 2010 étaient de 62 élèves). Les efforts d'urbanisation entrepris depuis 2008 portent leurs fruits et le nouvel équilibre démographique généré par l'arrivée de couples avec de jeunes enfants favorisent l'optimisation de nos écoles et impactent le dynamisme de notre village.

L'APPORT PRÉCIEUX DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES AGAPES

Il convient de saluer l'implication de l'association des parents d'élèves dont les actions (vide grenier, vente de gâteaux, kermesse et repas pour la fête de l'école, tombola) ont pour objet d'assurer, entre autre, le financement du transport pour les sorties scolaires. Ainsi, en 2013, les élèves ont pu, dans le cadre du projet musique, se rendre au GAM (groupe d'action musicale de Pau), au cirque, effectuer la visite de la Ferme du Bon Air et du château de Lourdes.
De plus AGAPES a procédé à la rénovation du parc informatique des deux écoles (remplacement de micro-ordinateurs et de logiciels).

La fête des écoles 2013

L'impact de la réforme des rythmes scolaires

➤ Synoptique de la réforme

- Une semaine de 4 jours et demi incluant le mercredi matin,
- Une journée d'enseignement allégée de 45 minutes,
- Une année de 180 jours de classe contre 144 actuellement,
- Une pause méridienne de 1 h 30 minimum,
- Des activités pédagogiques complémentaires (APC en remplacement de l'aide personnalisée) organisée en groupes restreints d'élèves,
- Des temps d'activité périscolaires (culture, sport, art, …)

Si les familles ne sont pas obligées d'inscrire leurs enfants à ces activités facultatives, chaque enfant doit néanmoins avoir la possibilité d'en bénéficier.
Le projet de réforme des rythmes scolaires a été le sujet prédominant de l'année 2013.

Les difficultés rencontrées dans l'organisation de ce projet ont amené les Communes du RPI, comme la plupart des communes d'ailleurs, à différer sa mise en œuvre pour la rentrée 2014/2015.
Néanmoins, un accord entre les enseignants, les Parents d'élèves, le SIVU et les Maires a été obtenu pour une réorganisation du temps de classe sur la journée pour l'année scolaire 2013/2014, notamment par l'augmentation d'une demi-heure pour le temps de classe du matin : ceci permettant d'anticiper la réforme à mettre en place pour la prochaine rentrée.

➤ Les horaires applicables dès la rentrée 2013

Depuis la rentrée de septembre 2013, les temps de classe sont les suivants : 3 h 30 le matin,
2 h 30 l'après-midi.

Les horaires de classe

BEUSTE : 8h45 - 12h15 13h50-16h20
LAGOS : 8h45 - 12h10 13h40 - 16h15

➤ La rentrée 2014-2015

Concernant la mise en place du projet pour la rentrée 2014-2015, une réunion entre les parents d'élèves, les enseignants, le SIVU et les Maires a permis de soulever les principaux problèmes liés à l'application de cette réforme. De l'échange fructueux qui en a découlé, un questionnaire a été envoyé à chaque famille portant sur 3 questions matérialisant les principales interrogations des parents d'élèves pour les activités périscolaires et pour leur organisation.

➤ Le résultat de l'enquête

* 56 enfants seraient inscrits pour les activités périscolaires,
* Les horaires de classe du mercredi matin seraient les suivants : 9h15 - 12h15
* Les parents de 18 enfants sont intéressés pour que ces derniers soient acheminés vers un centre de loisirs le mercredi après l'école (12h15).
Ainsi, le SIVU et les communes de BEUSTE et LAGOS se rapprochent des structures d'accueil pour solutionner cette demande.

Parallèlement des personnes ayant le profil pour animer les activités périscolaires sont recherchées par les municipalités pour les 2 écoles.

➤ Le surcoût lié à la réforme

L'application de la réforme entraînera un surcoût de fonctionnement de **7 500 €** (215 €/élève) soit une augmentation de 14 % du coût de fonctionnement actuel (55 200 €). En euros constants le coût de fonctionnement de l'école de BEUSTE s'élèvera à **62 700 €** pour la rentrée 2014-2015.

L'ÉCOLE DE BEUSTE (PHOTO STOCKLI)

AMENAGER

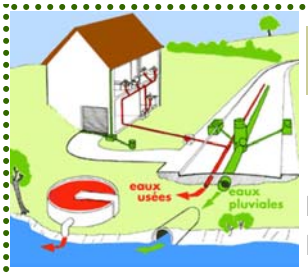

LE POINT SUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'enquête publique ouverte le 18 octobre 2013 s'est achevée le 18 novembre 2013.

Le Commissaire enquêteur a reçu cinq questions écrites.

Il est rappelé que le raccordement des voies privées jusqu'en limite de propriété est pris en charge par la collectivité.

Compte tenu de certaines priorités budgétaires du Syndicat d'assainissement du Pays de Nay, le programme des travaux sur certains tronçons est repoussé à 2017, voire 2018.

Le Commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet.

LA RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Au projet initial concernant la création d'un office destiné aux activités de la vie associative beustoise et à l'école de BEUSTE, il a été nécessaire d'intégrer un programme de travaux permettant l'accessibilité de la salle des fêtes aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Le surcoût lié à cette obligation règlementaire s'élève à **30 178** € HT. Le coût total de l'investissement ressort à **78 153** € HT. Les subventions obtenues : **23 476** € (Etat), **11 250** € (Département) **10 000** € (réserve parlementaire du Député précédent) sans compter sur la récupération d'une partie de la TVA permettent un impact minimisé sur le budget communal. Il en coûtera **35 000** € pour une opération qui profitera à tous et permettra une valorisation du patrimoine communal.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX

La rue des cerisiers avant travaux

☞ La rue des Cerisiers

Depuis la mi-octobre 2013, la rue des Cerisiers est en chantier. Les travaux d'enfouissement de tous les réseaux, subventionnés à 80 % par le SDEPA, permettront de sécuriser les installations, d'enlever les poteaux qui jalonnent cette rue et qui peuvent représenter un danger pour les usagers de la route, de donner à cette voie une certaine esthétique.

Cette opération a été l'occasion de solliciter le Conseil général pour la connexion à la fibre optique dans cette rue dans un premier temps. L'extension de la fibre optique est prévue lors des travaux d'assainissement collectif.

☞ La rue du Pré du Roy

Une extension des réseaux électriques et télécom sur 80 mètres est nécessaire. Les travaux devraient débuter rapidement.

L'Agence postale au service de la ruralité

La Commune de BEUSTE défend et défendra le Service Public dont l'Agence Postale Communale fait partie intégrante. L'accueil, la proximité et la convivialité qui la caractérisent sont très appréciés dans un village comme le nôtre où nos administrés reconnaissent le bien-fondé de ce service.

Quels services peut-on trouver auprès de notre Agence Postale ?

LA POSTE

Opérations courriers et colis

- Vente de timbres-postes à usage courant
- Vente d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballage Colissimo
- Fournitures d'autres produits courriers / colis
- Dépôt des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre, chronopost et valeur déclarée)
- Retrait des lettres et colis en instance (hors Poste Restante, valeur déclarée)
- Service de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition.

LA POSTE

Opérations financières

- Retrait et versement d'espèces pour les titulaires de CCP et de Comptes d'Épargne (350 € par semaine avec une carte bancaire).
- Remise de chèques.

La confidentialité est garantie. Il convient de noter que l'Agent postal n'a pas accès aux comptes.

En conclusion, profitez localement de ce service public où la majorité des opérations réalisées quotidiennement dans un bureau de poste sont accessibles dans notre Agence Postale Communale.
Madame Marie-Suzanne LAHORE se tient à votre disposition lors des horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale de BEUSTE :

Lundi 15h30 à 18h00
Mardi 9h30 à 11h30 et de 15h30 à 18h00
Mercredi 14h30 à 16h00
Jeudi 9h30 à 11h30
Vendredi 10h00 à 11h30 et de 15h30 à 18h00

Les bâtiments communaux

LE CADRE LEGAL DES EGLISES COMMUNALES CONSTRUITES AVANT 1905

Aux termes de la loi du 9 décembre 1905, et de l'article 5 de la loi du 2 janvier 1907, les églises paroissiales sont propriété des communes, mises à disposition des fidèles et du clergé pour l'exercice public du culte.
Il appartient à la commune de travailler à sa sauvegarde et à son embellissement.
C'est pourquoi le Conseil municipal a voté un crédit de **800** € pour la remise en état d'un des vitraux.

Le patrimoine d'art sacré de notre église s'enrichit de jour en jour avec les dons, toujours aussi appréciés tant pour le geste que par la qualité de ses œuvres, de Monsieur **Paul CAZAYUS.** Deux nouvelles fresques sont venues orner les bas-côtés de la nef.

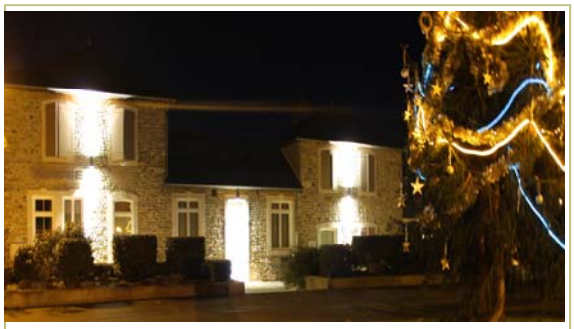

LA MISE EN LUMIERE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre de la réfection de l'éclairage public de la place de la mairie et de la mise en valeur des édifices communaux il a été prévu un dispositif de mise en lumière des façades de la mairie et de l'église. Le montant du programme est de **2 000 €** (subventionné à 50 % par le SDEPA.

L'Adoration des Mages de Van Der Goes
(xvème siècle)

La Cène à Emmaüs de Paul Véronèse
(1560)

RASSEMBLER

Les fêtes de fin d'année, source de lien social

L'arbre de Noël et les vœux de la Municipalité : deux rendez-vous incontournables !

Désormais, c'est une tradition ! Les enfants de BEUSTE sont conviés à des ateliers pour réaliser les décorations de Noël. C'est avec beaucoup d'application qu'ils préparent étoiles, boules et autres ornements pour donner de l'éclat au sapin de la commune. Après l'effort, le réconfort. C'est autour d'un petit goûter que se termine l'après-midi.
Bravo à tous ces petits artisans de féérie !

Le 5 janvier 2013, de très nombreux BEUSTOISES et BEUSTOIS ont répondu à l'invitation de venir fêter ensemble l'année nouvelle.
Ce moment a été l'occasion, aux nouveaux arrivants, de se présenter et aux habitants de longue date de leur souhaiter la bienvenue dans ce joli petit village du Béarn.

Après avoir rappelé les réalisations 2012 et évoqué les projets pour 2013, Monsieur le Maire Alain VIGNAU a invité l'assistance à se rapprocher du buffet et à lever le verre de l'amitié.

Arbre de Noël 2012-2013

Les repas, moments de convivialité

Le repas des aînés

« *La nourriture est beaucoup plus chargée en symboles qu'en glucides, lipides et protides.* » nous apprend le psychiatre Boris Cyrulnik. Si on ne se met pas à table partout dans le monde de la même façon, le repas a la vertu de rassembler autour d'aliments, de codes et de symboles. En France où la gastronomie est magnifiée par Rabelais et son Gargantua, s'asseoir à table est une habitude bien française. Et BEUSTE n'y déroge pas. Que ce soit lors du repas des Aînés où le plaisir de se retrouver entre soi est manifeste ou lors du repas des chasseurs où les générations se côtoient pour un moment apprécié de convivialité. Rendez-vous est pris pour 2014

Le repas des chasseurs

Les fêtes de Beuste

Cette année, BEUSTE a renoué avec les traditionnelles fêtes patronales qui célèbrent la SAINT JEAN BAPTISTE patron de la paroisse. Les entreprises de BEUSTE et de la plaine de NAY ont répondu présentes en finançant les festivités, par des achats d'espaces dans le programme. Merci à eux pour ce soutien qui, d'année en année ne faiblit pas.

Grâce à la mobilisation du collectif des associations du village, petits et grands ont trouvé matière à passer d'agréables moments avec la programmation proposée. C'est sur les planches de BEUSTE qu'a eu lieu la première élection de la mini miss et du mini mister du canton. Le désormais traditionnel Prix de BEUSTE organisé par le Vélo Club Nayais a vu la victoire de Julien Seigneurin. La fédération départementale de cyclisme a profité de l'occasion pour décerner les médailles départementales. Les irrésistibles courses à l'œuf, ou en trottinettes, les jeux surdimensionnés ont ravi les enfants. C'est autour d'un grand repas et d'un feu de la Saint Jean en chansons avec les groupes Lous Esbagats d'Assou et Lous de la Chapelote que se sont clôturées les fêtes 2013.

L'association CLIC CLAC DANSE n'a pas ménagé ses efforts pour que les fêtes soient un succès

Les kakémonos ont été offerts par Julie CAZABAN de l'entreprise SIPALABO

Autour du monument aux morts

Après la première guerre mondiale, entre 1919 et 1924, la construction de monuments aux morts se généralise dans toutes les communes de France. Ils témoignent du traumatisme, du sacrifice et de l'effort de tout un pays. Chaque année, des temps forts nous rassemblent. Il en est ainsi des célébrations du 8 mai et du 11 novembre.

Le centenaire de la Première Guerre mondiale qui sera célébré sur tout le territoire national prendra une ampleur sans précédent. BEUSTE qui a payé un lourd tribu lors de ce premier conflit, rendra un hommage particulier aux 27 jeunes tombés au champ d'honneur. Une exposition, qui sera le fruit d'un travail des Anciens combattants, des enfants de l'école et de toute la population nous mènera sur les chemins douloureux de la mémoire.

Les manifestations de novembre

Un sort ou un bonbon ?

Avec l'association CLIC CLAC DANSE, la fête d'Hallowen a pris un air nouveau. Il semblait que l'école de Poudlard avait ouvert ses portes et qu'une cohorte de petits sorciers et de petites sorcières avait été lâchée dans les rues. Avec beaucoup de courage ils ont bravé le froid. A ceux qui ouvraient leurs portes un bol de soupe à la citrouille, halloween oblige, leur était offert. Une belle initiative pleine de chaleur !

Le vide-grenier

AGAPES, l'association des parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunal BEUSTE/LAGOS a organisé le traditionnel vide-grenier de novembre. La salle des fêtes, qui avait pris des allures de souk, était presque trop petite pour accueillir les chalands venus nombreux dénicher la bonne affaire.

Encore une activité qui permettra aux enfants de l'école de profiter de sorties pédagogiques. Un grand merci aux organisateurs.

Les quillous de BEUSTE à l'honneur

Le challenge Simin Palay

Sur son plantier municipal, BEUSTE a accueilli la quatrième édition du Challenge Simin Palay. Cette manifestation sportive, dont la paternité revient aux Quillous de BEUSTE fait désormais partie du calendrier sportif pour tout quillous qui se respecte.
Henri FOURCADE et tous les membres de l'association se sont mobilisés pour offrir, une fois encore, aux participants les émotions du jeu et les sensations des papilles avec un très bon repas. Cette année, le trophée revient à BEUSTE puisque l'équipe 1 composée de Joaquim GOMES, Philippe PÉCOSTE et Frédéric VIGNAU a survolé la compétition. Un hôte de marque, Monsieur le sous-préfet Benoist DELAGE, a bien essayé de ne pas perdre la boule en s'essayant à ce jeu ancestral dont Monsieur le Maire a tenté de lui expliquer quelques rudiments.

Jean Doassans
Vice-champion
départemental

Un Palmarès élogieux

Il reste trop peu de place dans notre petit journal pour évoquer le palmarès de nos joueurs de quilles, tant celui-ci est riche, que se soit en équipe ou en individuel. En effet, sept Beustois se sont qualifiés pour la finale du Championnat de France : Henri BORDENAVE, Jean DOASSANS, Joaquim GOMES, Jacques JOSEPH, Francis LOUSTALET, Philippe PÉCOSTE et Frédéric VIGNAU.

LES RÉSULTATS DE LA FINALE

2ème catégorie : J. GOMES Champion de France, P. PÉCOSTE 4ème, 1ère catégorie : H. BORDENAVE 5ème,
hors classe :
F. VIGNAU Vice-champion de France.

Le club de BEUSTE s'est également illustré au Championnat des Pyrénées-Atlantiques où P. PÉCOSTE a été champion en 2ème catégorie et Jean DOASSANS Vice-champion en Vétéran.
Félicitations au Président Henri FOURCADE et aux quillous de BEUSTE qui terminent 2ème club de l'année 2013.

La cérémonie de la citoyenneté

Le 22 mars 2013, cinq jeunes de notre Commune, âgés de 18 ans étaient conviés à la cérémonie de la citoyenneté, un moment fort dans la vie des jeunes filles et des jeunes gens qui accèdent à la majorité et au droit de vote.

Baptiste CARNE, Yann GODARD, Dylan NEVES LOUREIRO, Estelle POMME-CASSIEROU et Marie KARN-SCHENK

font partie de la « promotion » 2013.

A l'occasion de cette rencontre, Monsieur le Maire Alain VIGNAU a rappelé les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et de notre système politique. Il a par ailleurs évoqué les symboles de notre nation que sont : le drapeau tricolore, la Marianne qui incarne la République Française, la Marseillaise hymne à la liberté, la prise de la Bastille du 14 juillet 1789 devenue fête nationale. Il a remis à chacun le livret du citoyen. Pour ceux qui n'ont pas pu se libérer, certains de nos jeunes étudient loin de chez nous, les parents ont répondu à cette invitation.

Banque alimentaire - Beuste participe à la collecte

Les habitants de la Commune de Beuste ont participé à la grande collecte de la banque alimentaire de la campagne 2013.

La Mairie a ouvert ses portes pour accueillir celles et ceux qui ont bien voulu répondre présents pour ce grand élan de solidarité.

Le défi lancé l'année passée a été relevé puisque 280 kilos de denrées alimentaires ont été collectés soit 100 kilos de plus qu'en 2012.

Au nom de tous ceux qui connaissent des difficultés dans leur vie quotidienne, nous vous disons merci !

Le carnet 2013

Naissances

03/02 **GALINOU Léa, Maguy, Yolande**
16/04 **VINEGRA Titouan**
22/11 **COUTURE Ethan**

Deces

19/02 **DOASSANS-CARRERE Henri**
20/08 **FRAGO Jean-Paul**

Mariages

09/03 MANCUSO Claudia & HEISBOURG Guy
04/05 LAMOTHE Marie-Nadine & GIRO Vincent

L'agenda 2014

25 janvier	Cérémonie des Vœux de la municipalité
1er mars	Cérémonie de la citoyenneté
03 mars	Repas des Aînés
26 avril	Quilles de neuf - Finale Championnat Des Pyrénées-Atlantiques
08 mai	Commémoration de la Victoire 1945
21 - 22 juin	Fêtes patronales
29 juin	Fêtes des écoles du RPI BEUSTE/LAGOS
21 septembre	Quilles de neuf - Challenge Simin Palay
26 octobre	Quilles de neuf - Coupe de BEUSTE
11 novembre	Commémoration du Centenaire de la guerre 1914-1918
23 novembre	Vide-grenier AGAPES
20 décembre	Arbre de Noël de la Commune

Information : Pourquoi une cérémonie des vœux aussi tardive ?

Les travaux de la salle des fêtes seront achevés durant la troisième semaine de janvier.

C'est donc le 25 janvier 2014, dans des locaux rénovés, que la municipalité aura le plaisir de vous accueillir.

Mairie de Beuste

REGARDS est une publication de la Commune de BEUSTE
Directeur de Publication : Alain VIGNAU
Rédaction et conception : par nos soins
Bandeau site Internet et journal photos : Jean-Jacques STOCKLI
Impression : ISOFAC à MORLAAS
Tirage : 300 exemplaires diffusés dans tous les foyers de la commune